conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RENGEL® SW 18

1.3

Version Date de révision:

13.04.2023

Numéro de la FDS:

400001009781

Date de dernière parution: 18.11.2019 Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : RENGEL® SW 18

Identifiant Unique De Formulation (UFI)

: UNXE-J0KF-Y001-2Q7E

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Composants époxy

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV

Adresse Everslaan 45

3078 Everberg

Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41 Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la

personne responsable de

FDS

: Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

> ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0 825 812 822 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 32 36 36 PARIS: 01 40 05 48 48 RENNES: 02 99 59 22 22 STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47 EUROPE: +32 35 75 1234

France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011 China: +86 20 39377888 +86 532 83889090 India: + 91 22 42 87 5333

Australia: 1800 786 152 New Zealand: 0800 767 437 USA: +1 800-424-9300

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Enriching lives through innovation

RENGEL® SW 18

Version Date of 1.3 13.04

Date de révision: Numéro 13.04.2023 400001

Numéro de la FDS: 400001009781

Date de dernière parution: 18.11.2019 Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques,

entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Prévention:

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:

consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether 4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]

Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE)

Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2) 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RENGEL® SW 18

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 18.11.2019 13.04.2023 Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concent ration (% w/w)
Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether	28064-14-4 Polymère	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 30 - < 50
Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1- chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE)	- - 01-2119454392-40	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 10 - < 20
4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]	28768-32-3 249-204-3 01-2119472303-45	Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 10 - < 20
Reaction products of hexane- 1,6-diol with 2- (chloromethyl)oxirane (1:2)	933999-84-9 - 01-2119463471-41	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 10 - < 20
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxir ane	1675-54-3 216-823-5 603-073-00-2 01-2119456619-26	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411 Limite de concentration spécifique Skin Irrit. 2; H315 >= 5 % Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 2,5

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RENGEL® SW 18

Version Date de révision: 1.3 13.04.2023

Numéro de la FDS: 400001009781

Date de dernière parution: 18.11.2019 Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

		>= 5 %	
1-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4 212-828-1 606-021-00-7 01-2119472430-46	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Repr. 1B; H360D STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 >= 10 %	>= 0,1 - < 0,3

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Les deux 25068-38-6 et 1675-54-3 peuvent être utilisés pour décrire la résine époxy qui est produite par la réaction du bisphénol A et épichlorohydrine

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Traiter de façon symptomatique.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Protection pour les

secouristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à

utiliser les vêtements de protection recommandés

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime

de pratiquer le bouche à bouche.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la

peau

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RENGEL® SW 18

Version Date de révision: 1.3 13.04.2023

Numéro de la FDS: 400001009781

Date de dernière parution: 18.11.2019 Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

En cas d'ingestion : Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

: Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction

inappropriés

Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit

car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

la lutte contre i incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

Oxydes de carbone

Oxydes d'azote (NOx) Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone Composés halogénés Oxydes de métaux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

reieter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RENGEL® SW 18

Version Date de révision: 1.3 13.04.2023

Numéro de la FDS: 400001009781

Date de dernière parution: 18.11.2019 Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

 Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
 Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une

sensibilisation chez les personnes prédisposées.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané,

avec ce produit.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RENGEL® SW 18

1.3

Version Date de révision:

13.04.2023 400001009781

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: 18.11.2019 Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs

proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage :

en commun

Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la

section 10 de cette FDS.

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Stable dans des conditions normales.

Température de stockage

recommandée

: 2 - 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base	
Dioxyde de titane	13463-67-7	VME	10 mg/m3 (Titane)	FR VLE	
Information supplémentaire		de catégorie 2 - Sub s possibles, Valeurs	stances preoccupantes en ra limites indicatives	ison d'effets	
1-méthyl-2- pyrrolidone	872-50-4	TWA	10 ppm 40 mg/m3	2009/161/EU	
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif				
		STEL	20 ppm 80 mg/m3	2009/161/EU	
Information supplémentaire	Identifie la pos	ssibilité d'absorption	significative à travers la peau	u, Indicatif	
		VLCT (VLE)	20 ppm 80 mg/m3	FR VLE	
Information			atégorie 1B - Substances de		
supplémentaire	assimilees a des substances toxiques pour la reproduction pour l'homme,				
	Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires indicatives				
		VME	10 ppm 40 mg/m3	FR VLE	
Information	Toxique pour la reproduction de catégorie 1B - Substances devant etre				

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RENGEL® SW 18

Version Date de révision: 1.3 13.04.2023

Numéro de la FDS: 400001009781

Date de dernière parution: 18.11.2019 Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

supplémentaire			xiques pour la reproduc née, Valeurs limites régle		
		TWA	10 ppm	2004/37/EC	
			40 mg/m3		
Information supplémentaire	Peau, Agent	s cancérigènes ou	mutagènes		
		STEL	20 ppm 80 mg/m3	2004/37/EC	
Information supplémentaire	Peau, Agent	s cancérigènes ou	mutagènes		
1-méthyl-2- pyrrolidone	872-50-4	TWA	10 ppm 40 mg/m3	2009/161/EU	
Information supplémentaire	Identifie la po	ossibilité d'absorpt	on significative à travers	s la peau, Indicatif	
.,		STEL	20 ppm 80 mg/m3	2009/161/EU	
Information supplémentaire	Identifie la po	ossibilité d'absorpt	on significative à travers	s la peau, Indicatif	
		VLCT (VLE)	20 ppm 80 mg/m3	FR VLE	
Information supplémentaire	assimilees a	des substances to enétration percutar	e catégorie 1B - Substai xiques pour la reproduc née, Valeurs limites réglo	tion pour l'homme, ementaires indicatives	
		VME	10 ppm 40 mg/m3	FR VLE	
Information supplémentaire	Toxique pour la reproduction de catégorie 1B - Substances devant etre assimilees a des substances toxiques pour la reproduction pour l'homme, Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires indicatives				
		TWA	10 ppm 40 mg/m3	2004/37/EC	
Information supplémentaire	Peau, Agent	s cancérigènes ou	mutagènes		
		STEL	20 ppm 80 mg/m3	2004/37/EC	
Information supplémentaire	Peau, Agent	s cancérigènes ou	mutagènes		
cyclohexanone	108-94-1	TWA	10 ppm 40,8 mg/m3	2000/39/EC	
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif				
		STEL	20 ppm 81,6 mg/m3	2000/39/EC	
Information supplémentaire	Identifie la po		on significative à travers		
		VME	10 ppm 40,8 mg/m3	FR VLE	
Information supplémentaire	Valeurs limit	es réglementaires			
		VLCT (VLE)	20 ppm 81,6 mg/m3	FR VLE	
Information supplémentaire	Valeurs limit	es réglementaires	contraignantes		

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RENGEL® SW 18

Version Date de révision: 1.3 13.04.2023

Numéro de la FDS: 400001009781

Date de dernière parution: 18.11.2019 Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2,2'-[(1- méthyléthylidène)bis(4,1- phénylèneoxyméthylè ne)]bisoxirane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,93 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,75 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,87 mg/m3
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,0893 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
4,4'- méthylènebis[N,N- bis(2,3- époxypropyl)aniline]	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,5 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
Reaction products of hexane-1,6-diol with 2- (chloromethyl)oxirane (1:2)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	10,57 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	10,57 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,44 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	6 mg/kg
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets locaux	0,0226 mg/cm2
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets locaux	0,0226 mg/cm2
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5,29 mg/m3
	Consommateu rs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	5,29 mg/m3
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets	0,27 mg/m3
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	3 mg/kg
	Consommateu rs	Dermale	Aigu - effets systémiques	1,7 mg/kg
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets locaux	0,0136 mg/cm2
	Consommateu rs	Dermale	Aigu - effets locaux	0,0136 mg/cm2
	Consommateu rs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	1,5 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RENGEL® SW 18

Version 1.3

Date de révision: 13.04.2023

Numéro de la FDS: 400001009781

Date de dernière parution: 18.11.2019 Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

	Consommateu rs	Ingestion	Aigu - effets systémiques	1,5 mg/kg
Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3- époxypropane et le phénol (BPFDGE)	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets locaux	0,0083 mg/cm2
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	104,15 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	29,39 mg/m3
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	62,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,7 mg/m3
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	6,25 mg/kg p.c./jour
1-méthyl-2- pyrrolidone	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	40 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	14,4 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	4,8 mg/kg
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets locaux	4,5 mg/m3
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,6 mg/m3
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	2,4 mg/kg
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,85 mg/kg
cyclohexanone	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	40 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	80 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	40 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	80 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	4 mg/kg
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	4 mg/kg
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	10 mg/m3
	Consommateu rs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	20 mg/m3
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets locaux	20 mg/m3
-	Consommateu rs	Inhalation	Aigu - effets locaux	40 mg/m3
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RENGEL® SW 18

Version 1.3

Date de révision: 13.04.2023

Numéro de la FDS: 400001009781

Date de dernière parution: 18.11.2019 Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

	Consommateu rs	Dermale	Aigu - effets systémiques	1 mg/kg
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	1,5 mg/kg
	Consommateu rs	Oral(e)	Aigu - effets systémiques	1,5 mg/kg
2,2'-[(1- méthyléthylidène)bis(4,1- phénylèneoxyméthylè ne)]bisoxirane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,93 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,75 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,87 mg/m3
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,0893 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
4,4'- méthylènebis[N,N- bis(2,3- époxypropyl)aniline]	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,5 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
Dioxyde de titane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m3
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	700 mg/kg p.c./jour
Reaction products of hexane-1,6-diol with 2- (chloromethyl)oxirane (1:2)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	10,57 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	10,57 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,44 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	6 mg/kg
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets locaux	0,0226 mg/cm2
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets locaux	0,0226 mg/cm2
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5,29 mg/m3
	Consommateu rs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	5,29 mg/m3
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,27 mg/m3
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	3 mg/kg
	Consommateu	Dermale	Aigu - effets	1,7 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RENGEL® SW 18

Version Date de révi

1.3

Date de révision: Numéro de la FDS: 13.04.2023 400001009781

Date de dernière parution: 18.11.2019 Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

	rs		systémiques	
	Consommateu	Dermale	Long terme - effets	0,0136
	rs		locaux	mg/cm2
	Consommateu	Dermale	Aigu - effets locaux	0,0136
	rs			mg/cm2
	Consommateu rs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	1,5 mg/kg
	Consommateu	Ingestion	Aigu - effets	1,5 mg/kg
	rs		systémiques	
Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3- époxypropane et le phénol (BPFDGE)	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets locaux	0,0083 mg/cm2
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	104,15 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	29,39 mg/m3
	Consommateu	Dermale	Long terme - effets	62,5 mg/kg
	rs		systémiques	p.c./jour
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,7 mg/m3
	Consommateu	Oral(e)	Long terme - effets	6,25 mg/kg
	rs		systémiques	p.c./jour
Silica, amorphous, fumed, crystfree	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4 mg/m3
1-méthyl-2- pyrrolidone	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	40 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	14,4 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	4,8 mg/kg
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets locaux	4,5 mg/m3
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,6 mg/m3
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	2,4 mg/kg
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,85 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxira	Eau douce	0,006 mg/l
ne		
	Eau de mer	0,001 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,341 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,034 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sol	0,065 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RENGEL® SW 18

Version Date de révision: 13.04.2023

Numéro de la FDS: 400001009781

Date de dernière parution: 18.11.2019 Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

	1	poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Empoisonnement secondaire	11 mg/kg
4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3- époxypropyl)aniline]	Eau douce	0,005 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,0005 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,047 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	, ,
	Station de traitement des eaux usées	1000 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,017 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	, ,
	Sédiment marin	0,002 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	, ,
	Sol	0,011 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	, ,
Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2)	Eau douce	0,011 mg/l
	Eau de mer	0,001 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,283 mg/kg
	Sédiment marin	0,028 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	1 mg/l
	Sol	0,223 mg/kg
Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1- chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE)	Eau douce	0,003 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,0254 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,294 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,0294 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,237 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	1 - /
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	<u> </u>
1-méthyl-2-pyrrolidone	Eau douce	0,25 mg/l
y y	Remarques:Facteurs d'Évaluation	, <u>J</u>
	Eau de mer	0,025 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RENGEL® SW 18

1.3

Version Date de révision:

Date de révision: Numéro de la FDS: 13.04.2023 400001009781

Date de dernière parution: 18.11.2019 Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

	Sédiment d'eau douce	1,09 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	1,00 mg/kg
	Sédiment marin	0,109 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	0,109 mg/kg
cyclohexanone	Eau douce	0,033 mg/l
cyclonexamone		0,033 1119/1
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	0.000/1
	Eau de mer	0,003 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	1.0 "
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,249 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,025 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,03 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxira ne	Eau douce	0,006 mg/l
	Eau de mer	0,001 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,341 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,034 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sol	0,065 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Empoisonnement secondaire	11 mg/kg
4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]	Eau douce	0,005 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,0005 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,047 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	0,0g/.
	Station de traitement des eaux usées	1000 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	10001119/1
	Sédiment d'eau douce	0,017 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	0,017 mg/kg
	Sédiment marin	0,002 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	U,UUZ IIIg/kg
		0.044 //
	Sol Degree of Make a dead of the suitible of	0,011 mg/kg
D	Remarques:Méthode de l'équilibre	0.040.1 "
Dioxyde de titane	Eau de mer	0,0184 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	1.22
	Sédiment d'eau douce	1000 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce	0,184 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
		100 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	100 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RENGEL® SW 18

Version Date de révision: 1.3 13.04.2023

Numéro de la FDS: 400001009781

Date de dernière parution: 18.11.2019 Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Eau douce - intermittent	0,193 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2)	Eau douce	0,011 mg/l	
	Eau de mer	0,001 mg/l	
	Sédiment d'eau douce	0,283 mg/kg	
	Sédiment marin	0,028 mg/kg	
	Station de traitement des eaux usées	1 mg/l	
	Sol	0,223 mg/kg	
Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1- chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE)	Eau douce	0,003 mg/l	
, ,	Remarques:Facteurs d'Évaluation	-	
	Eau de mer	0 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,0254 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Sédiment d'eau douce	0,294 mg/kg poids sec (p.s.)	
	Remarques:Méthode de l'équilibre		
	Sédiment marin	0,0294 mg/kg poids sec (p.s.)	
	Remarques:Méthode de l'équilibre		
	Sol	0,237 mg/kg poids sec (p.s.)	
	Remarques:Méthode de l'équilibre		
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
1-méthyl-2-pyrrolidone	Eau douce	0,25 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Eau de mer	0,025 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	<u> </u>	
	Sédiment d'eau douce	1,09 mg/kg	
	Remarques:Méthode de l'équilibre		
	Sédiment marin	0,109 mg/kg	
	Remarques:Méthode de l'équilibre		

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RENGEL® SW 18

Version 1.3

Date de révision: 13.04.2023

Numéro de la FDS:

400001009781

Date de dernière parution: 18.11.2019 Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

Matériel : caoutchouc butyle

Matériel Alcool éthylvinylique laminé (EVAL)

Délai de rupture > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile : 10 - 480 min Délai de rupture

: Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur Remarques

concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les

conditions particulières du lieu de travail (contraintes

mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la

concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

> d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

Filtre de type Type mixte protégeant des particules et des vapeurs

organiques (A-P)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique pâte

Couleur : vert

Odeur : légère

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau) pΗ

Point de fusion/point de

congélation

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'ébullition : > 200 °C

Point d'éclair : > 200 °C

Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens, coupelle fermée

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

supérieure / Limite

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RENGEL® SW 18

Version 1.3

Date de révision: 13.04.2023

Numéro de la FDS:

400001009781

Date de dernière parution: 18.11.2019 Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

d'inflammabilité supérieure

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : < 1 hPa (20 °C)

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité : 1,31 g/cm3 (25 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : pratiquement insoluble (20 °C)

Solubilité dans d'autres

solvants

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température d'auto-

inflammation

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de

décomposition

 $: > 200 \, ^{\circ}\text{C}$

Viscosité

Viscosité, dynamique : thixotropique

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) à notre connaissance.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RENGEL® SW 18

1.3

Version Date de révision:

13.04.2023

Numéro de la FDS: 400001009781

Date de dernière parution: 18.11.2019 Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

dioxyde de carbone monoxyde de carbone

Oxydes d'azote (NOx) Composés halogénés

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Composants:

Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 420

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: non

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 30 mg/m3

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RENGEL® SW 18

Version 1.3

Date de révision: 13.04.2023

Numéro de la FDS:

400001009781

Date de dernière parution: 18.11.2019 Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

toxicité aiguë par inhalation

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 3 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2):

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat, mâle et femelle): 2 189 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 420

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

1-méthyl-2-pyrrolidone:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat, mâle et femelle): 4 150 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: non

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,1 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

BPL: oui

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RENGEL® SW 18

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 18.11.2019
1.3 13.04.2023 Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Irritant pour la peau.

Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE):

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Irritant pour la peau.

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation de la peau Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : irritation légère

Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2):

Espèce : Lapin

Evaluation : Irritant pour la peau. Méthode : OPPTS 870,2500

Résultat : Blessures normalement réversibles

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce : Lapin Durée d'exposition : 4 h

Evaluation : Irritant pour la peau.

Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : Irritant pour la peau.

1-méthyl-2-pyrrolidone:

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation de la peau Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : irritation légère

Evaluation : Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Irritant pour les yeux.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RENGEL® SW 18

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 18.11.2019 1.3 13.04.2023 Date de la première version publiée:

10 10 0010

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE):

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation des yeux
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2):

Espèce : Lapin Evaluation : Irritant

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Irritant pour les yeux.

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce : Lapin

Evaluation : Irritant pour les yeux.

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Irritant pour les yeux.

1-méthyl-2-pyrrolidone:

Espèce : Lapin

Evaluation : Irritant pour les yeux.

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible après 7 à 21 jours.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Voies d'exposition : Peau Espèce : Souris

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE):

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Voies d'exposition : Peau Espèce : Souris

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RENGEL® SW 18

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 18.11.2019 400001009781 1.3 13.04.2023

Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

Type de Test Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Voies d'exposition Peau Espèce Souris

: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Evaluation

Méthode OCDE ligne directrice 429

Résultat Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2):

Voies d'exposition Peau Espèce Souris

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Type de Test Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Peau Voies d'exposition Espèce Souris

Méthode OCDE ligne directrice 429

Résultat Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

1-méthyl-2-pyrrolidone:

Type de Test Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Voies d'exposition Peau Espèce Souris

Evaluation N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Méthode OCDE ligne directrice 429

Résultat N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

BPL oui

Remarques L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Génotoxicité in vitro Activation du métabolisme: avec ou sans activation

> métabolique Résultat: positif

Concentration: 0 - 5000 ug/plate

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: positif

Génotoxicité in vivo Type de cellule: Germe

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RENGEL® SW 18

Version 1.3

Date de révision: 13.04.2023

Numéro de la FDS:

400001009781

Date de dernière parution: 18.11.2019 Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

Type de cellule: Somatique Voie d'application: Oral(e) Dose: 0 - 5000 mg/kg Résultat: négatif

Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE):

Génotoxicité in vitro Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: positif

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: positif

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: positif

Génotoxicité in vivo Type de cellule: Somatique

Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 48 h

Dose: 2000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Type de cellule: Somatique Voie d'application: Oral(e)

Dose: 2000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 486

Résultat: négatif

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules Génotoxicité in vitro

de mammifères

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: positif

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Type de Test: essai de mutation inverse

Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: positif

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RENGEL® SW 18

Version Date de révision: 13.04.2023

Numéro de la FDS: 400001009781

Date de dernière parution: 18.11.2019 Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo

Espèce: Souris (mâle)

Type de cellule: Moelle osseuse Voie d'application: Oral(e) Dose: 0, 50, 1000, 2000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

BPL: oui

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Type de cellule: Germe Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 5 d

Méthode: OCDE ligne directrice 483

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Essai de mutation génique des cellules

germinales de rongeur transgénique

Espèce: Rat (mâle)
Type de cellule: Germe
Voie d'application: Oral(e)

Dose: 10/100/300/1000 mg/kg bw/day Méthode: OCDE ligne directrice 488

Résultat: positif

BPL: oui

Type de Test: Test des comètes alcalines in vivo sur

mammifères Espèce: Rat (mâle)

Type de cellule: Somatique

Dose: 500/1000/2000 mg/kg bw /day Méthode: OCDE ligne directrice 489

Résultat: positif

BPL: oui

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2):

Génotoxicité in vitro : Concentration: 5000 ug/plate

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type de cellule: Somatique

Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 16 h

Dose: 2000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 486

Résultat: négatif

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RENGEL® SW 18

Version 1.3 Date de révision: 13.04.2023

Numéro de la FDS: 400001009781

S: Date de dernière parution: 18.11.2019

Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

Type de cellule: Somatique Voie d'application: Oral(e)

Dose: 1000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Génotoxicité in vitro

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris Activation du métabolisme: sans activation métabolique

Résultat: positif

Type de Test: essai de mutation inverse Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur

Salmonella thyphimurium

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo

Type de Test: test in vivo Espèce: Souris (mâle) Type de cellule: Germe Voie d'application: Oral(e) Dose: 3333, 10000 mg/kg

Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène

Espèce: Rat (mâle) Type de cellule: Somatique Voie d'application: Oral(e)

Dose: 50,250,500,1000 mg/kg bw/day Méthode: OCDE ligne directrice 488

Résultat: négatif

1-méthyl-2-pyrrolidone:

Génotoxicité in vitro

Type de Test: essai de mutation inverse Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

BPL: oui

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RENGEL® SW 18

Version Date de révision: 13.04.2023

Numéro de la FDS: 400001009781

Date de dernière parution: 18.11.2019 Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée

Système d'essais: Hépatocytes de rat

Concentration: 4 mg/ml

Méthode: OCDE ligne directrice 482

Résultat: négatif

BPL: oui

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris (mâle et femelle)
Type de cellule: Moelle osseuse

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 950/1900/3800 mg/kg bw/day Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Espèce: Hamster chinois (mâle et femelle)

Type de cellule: Moelle osseuse Voie d'application: Oral(e) Dose: 1900/3800 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 475

Résultat: négatif

BPL: oui

Cancérogénicité

Composants:

Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Oral(e)Durée d'exposition: 24 moisDose: 15 mg/kgFréquence du traitement: 7 quotidien

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Espèce : Souris, mâle
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 24 mois
Dose : .1 mg/kg
Fréquence du traitement : 3 quotidien

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Espèce : Rat, femelle
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 24 mois
Dose : 1 mg/kg
Fréquence du traitement : 5 quotidien

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RENGEL® SW 18

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 18.11.2019
1.3 13.04.2023 Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce : Rat, mâle Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 24 mois

Dose : 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement : 7 jours / semaine NOAEL : 15 mg/kg p.c./jour

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Organes cibles : Organes digestifs

Espèce : Souris, mâle Voie d'application : Dermale Durée d'exposition : 24 mois

Dose : 0, 0.1, 10, 100 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement : 3 jours / semaine

NOEL : 0,1 Poids corporel mg / kg Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Organes cibles : Organes digestifs

Espèce : Rat, femelle Voie d'application : Dermale Durée d'exposition : 24 mois

Dose : 0.1, 100, 1000 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement : 5 jours / semaine

NOEL : 100 Poids corporel mg / kg Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Espèce : Rat, femelle Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 24 mois

Dose : 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement : 7 jours / semaine

NOAEL : 100 mg/kg p.c./jour

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Organes cibles : Organes digestifs

Espèce : Rat, femelles Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 24 mois

Dose : 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement : 7 jours / semaine NOEL : 2 mg/kg p.c./jour

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Organes cibles : Organes digestifs

1-méthyl-2-pyrrolidone:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RENGEL® SW 18

1.3

Version Date de révision:

Numéro de la FDS: 13.04.2023

400001009781

Date de dernière parution: 18.11.2019 Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

Durée d'exposition 24 months

Dose 1600/5000/15000 ppm

Fréquence du traitement daily

NOAEL env. 5 000 ppm LOAEL env. 15 000 ppm EPA OTS 798.3300 Méthode

BPL oui

Espèce Rat, mâle

Voie d'application Inhalation (poussière/buée/fumée)

Durée d'exposition 24 months

Durée de l'activité 6 h

0.04 and 0.4 mg/L Dose Fréquence du traitement 5 days/week

0,04 mg/l

Méthode OCDE ligne directrice 453

BPL

Rat. femelle Espèce

Voie d'application Inhalation (poussière/buée/fumée)

Durée d'exposition 24 months

Durée de l'activité 6 h

Dose 0.04 and 0.4 mg/L Fréquence du traitement 5 days/week NOAEL >= 0.4 mg/l

Méthode OCDE ligne directrice 453

BPL non

Espèce Souris, mâle Voie d'application Oral(e) Durée d'exposition 18 months

Dose : 600/1200/7200 ppm NOAEL env. 89 mg/kg p.c./jour

LOAEL env. 173 Poids corporel mg / kg Méthode OCDE ligne directrice 451

BPL oui

Espèce Souris, femelle

Voie d'application Oral(e) 18 months Durée d'exposition

600/1200/7200 ppm Dose NOAEL env. 221 mg/kg p.c./jour

LOAEL env. 1 399

OCDE ligne directrice 451 Méthode

BPL oui

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Espèce: Rat, mâle et femelle Effets sur la fertilité

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 416

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RENGEL® SW 18

Version 1.3 Date de révision: 13.04.2023

Numéro de la FDS: 400001009781

Date de dernière parution: 18.11.2019

Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement

précoce de l'embryon n'a été observé.

Incidences sur le développement du fœtus

Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Dermale

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 30 Poids corporel mg /

kg

Résultat: Aucune incidence tératogène.

Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 60 Poids corporel mg /

kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 180 Poids corporel mg /

kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE):

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 50, 180, 540 or 750 mg/kg/ Durée d'un traitement unique: 238 d

Toxicité générale chez les parents: NOEL: 750

Toxicité générale sur la génération F1: NOEL: 750 Poids

corporel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F2: NOAEL: 750 Poids

corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement

précoce de l'embryon n'a été observé.

BPL: oui

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

Incidences sur le développement du fœtus

Type de Test: Prénatal Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 30, 90 and 270 mg/kg/day Durée d'un traitement unique: 15 d

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 90 Poids corporel mg /

ka

Toxicité pour le développement: NOAEL: 90 Poids corporel

mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RENGEL® SW 18

Version 1.3

Date de révision: 13.04.2023

Numéro de la FDS:

400001009781

Date de dernière parution: 18.11.2019 Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

Résultat: Aucune incidence tératogène.

BPL: oui

Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2):

Effets sur la fertilité Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement

précoce de l'embryon n'a été observé.

Incidences sur le

développement du fœtus

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 200 Poids corporel mg /

Méthode: OCDE ligne directrice 422 Résultat: Aucune incidence tératogène.

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Effets sur la fertilité Type de Test: Etude sur deux générations

> Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 50, 180, 540 or 750 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 238 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité générale chez les parents: NOEL: 540 Poids corporel

ma / ka

Toxicité générale sur la génération F1: NOEL: 750 Poids

corporel ma / ka

Symptômes: Aucune réaction secondaire. Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement

précoce de l'embryon n'a été observé.

Incidences sur le développement du fœtus Espèce: Lapin, femelle

Voie d'application: Dermale

Dose: 0, 30, 100 or 300 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 28 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 30 Poids corporel mg /

Toxicité pour le développement: NOAEL: 300 Poids corporel

mg/kg

Méthode: Autres lignes directrices Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 20, 60 or 180 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 13 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 60 Poids corporel mg /

kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RENGEL® SW 18

Version 1.3

Date de révision: 13.04.2023

Numéro de la FDS:

400001009781

Date de dernière parution: 18.11.2019 Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

Toxicité pour le développement: NOAEL: 180 Poids corporel

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 60, 180 and 540 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 10 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 180 Poids corporel mg /

Toxicité pour le développement: NOAEL: > 540 Poids corporel

mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

1-méthyl-2-pyrrolidone:

Effets sur la fertilité

Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 50/160/500 mg/kg bw/day

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 350 Poids

corporel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 160 Poids

corporel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F2: NOAEL: 160 Poids

corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 416

BPL: oui

Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 50/160/500 mg/kg bw/day

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 350 - 500 Poids

corporel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: >= 350 Poids

corporel ma / ka

Toxicité générale sur la génération F2: 160 - 350 Poids

corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 416

BPL: oui

Incidences sur le développement du fœtus Type de Test: Prénatal Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 55/175/540 mg/kg bw/day Durée d'un traitement unique: 13 d

Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 55 Poids corporel mg /

kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RENGEL® SW 18

Version 1.3

Date de révision: 13.04.2023

Numéro de la FDS:

400001009781

Date de dernière parution: 18.11.2019 Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

Toxicité pour le développement: NOAEL: 175 Poids corporel

Méthode: OCDE ligne directrice 414

BPL: oui

Type de Test: Prénatal Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 125/250/500/750 mg/kg bw/day Durée d'un traitement unique: 15 d

Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 125 Poids corporel mg /

Toxicité pour le développement: NOAEL: 250 Poids corporel

mg/kg

Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 125 Poids corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

BPL: oui

Type de Test: Prénatal

Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)

Dose: 0.1/0.36 mg/l

Durée d'un traitement unique: 10 d

Toxicité maternelle générale: NOAEC: 0,36 g/m3 Toxicité pour le développement: NOAEC: 0,36 g/m3

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Type de Test: Prénatal Espèce: Rat, femelle

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Dose: 30/60/121 ppm

Durée d'un traitement unique: 15 d

Fréquence du traitement: 7 jours / semaine Toxicité maternelle générale: NOAEC: 60 ppm Toxicité pour le développement: NOAEC: 60 ppm

Méthode: OCDE ligne directrice 414

BPL: oui

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Preuves manifestes d'effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité et/ou sur la croissance, lors de l'expérimentation

animale

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

1-méthyl-2-pyrrolidone:

Voies d'exposition Inhalation

Organes cibles Voies respiratoires

Evaluation Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RENGEL® SW 18

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 18.11.2019 1.3 13.04.2023 Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

Toxicité à dose répétée

Composants:

Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 50 mg/kg Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 14 Weeks

Nombre d'expositions : 7 d

Méthode : Toxicité subchronique

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOEL : 10 mg/kg

Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 13 Weeks

Nombre d'expositions : 5 d

Méthode : Toxicité subchronique

Espèce : Souris, mâle NOAEL : 100 mg/kg

Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 13 Weeks

Nombre d'expositions : 3 d

Méthode : Toxicité subchronique

Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE):

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 250 mg/kg Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 13 Weeks

Nombre d'expositions : 7 d

Méthode : Toxicité subchronique

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 50 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 13 Weeks

Nombre d'expositions : 7 d

Dose : 10, 50 and 200 mg/kg/day Méthode : OCDE ligne directrice 408

BPL : oui

Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2):

Espèce : Rat, mâle et femelle NOEC : 200 mg/kg, 4,04 mg/m3

Voie d'application : Ingestion Atmosphère de test : vapeur Durée d'exposition : 672 h Nombre d'expositions : 6 h

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RENGEL® SW 18

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 18.11.2019 1.3 13.04.2023 Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

Méthode : OCDE ligne directrice 412

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 50 mg/kg

Voie d'application : par voie orale (gavage)

Durée d'exposition : 14 Weeks

Nombre d'expositions : 7 d

Dose : 0, 50, 250, 1000 mg/kg/day Méthode : OCDE ligne directrice 408

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : >= 10 mg/kg

Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 13 Weeks

Nombre d'expositions : 5 d

Dose : 0, 10, 100, 1000 mg/kg/day Méthode : OCDE ligne directrice 411

Espèce : Souris, mâle NOAEL : 100 mg/kg

Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 13 Weeks

Nombre d'expositions : 3 d

Dose : 0, 1, 10, 100 mg/kg/day Méthode : OCDE ligne directrice 411

1-méthyl-2-pyrrolidone:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 3000 ppm LOAEL : 7500 ppm

Voie d'application : par voie orale (alimentation)

Durée d'exposition : 90 d Nombre d'expositions : 7 days/week

Dose : 3000/7500/18000 ppm Méthode : OCDE ligne directrice 408

BPL : oui

Espèce : Rat, mâle et femelle

500 mg/m3

Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)

Durée d'exposition : 96 days 6 h Nombre d'expositions : 5 days/week Dose : 0.5/1/3 mg/L

Méthode : OCDE ligne directrice 413

BPL : oui

Espèce : Lapin, mâle
NOAEL : 826 mg/kg
LOAEL : 1 653 mg/kg
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 20 days
Nombre d'expositions : 5 days/week

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Enriching lives through innovation

RENGEL® SW 18

1.3

Version Date de révision:

13.04.2023

Numéro de la FDS:

400001009781

Date de dernière parution: 18.11.2019 Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

Dose 413/826/1653 mg/kg bw/day Méthode OCDE ligne directrice 410

BPL non

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants

> considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1,5 mg/l

> Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,7 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,7 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: Eau douce

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Enriching lives through innovation

RENGEL® SW 18

Version Date de révision: 1.3 13.04.2023

Numéro de la FDS:

400001009781

Date de dernière parution: 18.11.2019

Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 9,4 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour les microorganismes

CI50 (boue activée): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chroniques (10

: NOEC: 0,3 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: Eau douce

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 2,54 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Substance d'essai: Eau douce Méthode: Méthode de calcul

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,55 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Méthode: Méthode de calcul

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1,8 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: non

Toxicité pour les

microorganismes

CI50 (boue activée): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce

BPL: non

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

: NOEC: 0,3 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Type de Test: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 211

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RENGEL® SW 18

Version 1.3

Date de révision: 13.04.2023

Numéro de la FDS: 400001009781

DS: D

Date de dernière parution: 18.11.2019 Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

BPL: oui

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 7 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: non

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): env. 6,7 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,19

mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): env.

4,8 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui

Controle analytique: oul
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes

CI50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): >

10 000 mg/l

Durée d'exposition: 24 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce Méthode: DIN 38 412 Part 8

BPL: non

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RENGEL® SW 18

Version Date de révision: 1.3

Numéro de la FDS: 13.04.2023 400001009781

Date de dernière parution: 18.11.2019 Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

milieu aquatique néfastes à long terme.

Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2):

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 30 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 47 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les microorganismes CI50: > 100 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 209

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,8 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les CE50: 11 mg/l

algues/plantes aquatiques

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: EPA-660/3-75-009

NOEC: 4,2 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: EPA-660/3-75-009

Toxicité pour les CI50 (boue activée): > 100 mg/l

microorganismes Durée d'exposition: 3 h

> Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

NOEC: 0,3 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Essai en semi-statique

chronique)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RENGEL® SW 18

Version 1.3

Date de révision: 13.04.2023

Numéro de la FDS:

400001009781

Date de dernière parution: 18.11.2019 Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

1-méthyl-2-pyrrolidone:

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 500 mg/l Toxicité pour les poissons

Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce

BPL: non

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1 000 mg/l

Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 24 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce

Méthode: DIN 38412

BPL: non

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 600,5 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce

Méthode: DIN 38412

BPL: non

ErC10 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 92,6 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce

Méthode: DIN 38412

BPL: non

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

: NOEC: 12,5 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 211

BPL: oui

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Enriching lives through innovation

RENGEL® SW 18

Version Date de révision: 1.3 13.04.2023

Numéro de la FDS: 400001009781

Date de dernière parution: 18.11.2019 Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Biodégradabilité : Inoculum: Eaux usées (effluents de l'usine de traitement des

eaux usées)

Concentration: 20 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 5 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 4,83 d (25 °C)

pH: 4

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 7,1 d (25 °C)

pH: 9

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 3,58 d (25 °C)

pH: 7

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE):

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: boue activée Concentration: 3 mg/l

Résultat: N'est pas biodégradable

Biodégradation: env. 0 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.E.

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: Boue activée, non adaptée

Concentration: 20 mg/l

Résultat: Facilement biodégradable, échoue au critère de la

fenêtre de 10 jours Biodégradation: env. 48 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

BPL: oui

Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2):

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée

Concentration: 2 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RENGEL® SW 18

Version 1.3

Date de révision: 13.04.2023

Numéro de la FDS:

400001009781

Date de dernière parution: 18.11.2019 Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

Résultat: N'est pas biodégradable Biodégradation: env. 47 %

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301D

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Biodégradabilité Type de Test: aérobique

Inoculum: Boue activée, non adaptée

Concentration: 20 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 5 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Stabilité dans l'eau Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 4,83 d (25 °C)

pH: 4

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 7,1 d (25 °C)

pH: 9

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 3,58 d (25 °C)

pH: 7

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

1-méthyl-2-pyrrolidone:

Biodégradabilité Type de Test: aérobique

> Inoculum: boue activée Concentration: 100 mg/l

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 73 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

Substance d'essai: Eau douce

Demande Chimique en

Oxygène (DCO)

1 600 mg/l

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Bioaccumulation Facteur de bioconcentration (FBC): 31

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-

log Pow: 3,242 (25 °C) octanol/eau

pH: 7,1

Méthode: OCDE Ligne directrice 117

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RENGEL® SW 18

Date de dernière parution: 18.11.2019 Version Date de révision: Numéro de la FDS: 1.3 13.04.2023 400001009781 Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE):

Bioaccumulation : Espèce: Poisson

Facteur de bioconcentration (FBC): 150

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: nlog Pow: 2,7 - 3,6

octanol/eau Méthode: OCDE Ligne directrice 117

BPL: oui

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

Coefficient de partage: nlog Pow: env. 2,12 (22 °C)

octanol/eau pH: 6,7

Méthode: OCDE ligne directrice 107

BPL: oui

Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2):

Coefficient de partage: nlog Pow: 0,822 (20 °C)

octanol/eau pH: 6 - 8

Méthode: OCDE ligne directrice 107

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 31

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

log Pow: 3,242 (25 °C) Coefficient de partage: n-

octanol/eau

pH: 7,1

Méthode: OCDE Ligne directrice 117

1-méthyl-2-pyrrolidone:

Coefficient de partage: nlog Pow: -0,46 (25 °C)

Méthode: OCDE ligne directrice 107 octanol/eau

BPL: non

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Répartition entre les : Koc: 445

compartiments environnementaux

Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE):

Répartition entre les Koc: 4460

Méthode: OCDE ligne directrice 121 compartiments

environnementaux

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RENGEL® SW 18

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 18.11.2019 1.3 13.04.2023 Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

Répartition entre les : Koc: < 18

compartiments Méthode: OCDE ligne directrice 121

environnementaux

Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2):

Répartition entre les : Koc: env. 962

compartiments Méthode: OCDE ligne directrice 121

environnementaux

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Répartition entre les : Koc: 445

compartiments environnementaux

1-méthyl-2-pyrrolidone:

Répartition entre les : Koc: 20,94 compartiments : Méthode: QSAR

environnementaux

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique

supplémentaire

: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets

néfastes à long terme.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RENGEL® SW 18

Version 1.3

Date de révision: 13.04.2023

Numéro de la FDS:

400001009781

Date de dernière parution: 18.11.2019 Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes

réglementations locales, régionales, nationales, et

internationales.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés Vider les restes.

> Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN UN 3082 **ADR** UN 3082 RID UN 3082 **IMDG** UN 3082 IATA UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

> L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (EPOXY PHENOL NOVOLAC RESIN)

ADR MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

> L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (EPOXY PHENOL NOVOLAC RESIN)

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE **RID**

> L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (EPOXY PHENOL NOVOLAC RESIN)

IMDG ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(EPOXY PHENOL NOVOLAC RESIN)

IATA Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(EPOXY PHENOL NOVOLAC RESIN)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires

ADN 9 **ADR** 9

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RENGEL® SW 18

Version Date de révision:

13.04.2023

Numéro de la FDS: 400001009781

Date de dernière parution: 18.11.2019 Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

 RID
 : 9

 IMDG
 : 9

 IATA
 : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN

1.3

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9
Code de restriction en : (-)

tunnels

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de : 964

conditionnement (avion

cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de : 964

conditionnement (avion de

ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour : oui

l'environnement

ADR

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RENGEL® SW 18

Version 1.3

Date de révision: 13.04.2023

Numéro de la FDS:

400001009781

Date de dernière parution: 18.11.2019 Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

Dangereux pour

l'environnement

oui

Dangereux pour

l'environnement

oui

IMDG

Polluant marin

oui(EPOXY PHENOL NOVOLAC RESIN, TETRAGLYCIDYL

METHYLENEDIANILINE)

IATA (Passager)

Dangereux pour

oui

l'environnement

IATA (Cargo)

Dangereux pour

oui

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

: Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

(Article 59).

: 1-méthyl-2-pyrrolidone

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et

articles dangereux (Annexe XVII)

en compte:

Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

: Les conditions de limitation pour les

entrées suivantes doivent être prises

1-méthyl-2-pyrrolidone (Numéro sur

la liste 72, 71, 30)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement E2 européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RENGEL® SW 18

Version Date de rév 1.3 13.04.2023

Date de révision: Numéro de la FDS: 13.04.2023 400001009781

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 18.11.2019 400001009781 Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

: 51, 84

Inetallations classées

Installations classées pour la : 4511 protection de l'environnement (Code de l'environnement

R511-9)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste

canadienne LIS

AIIC : Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire, des

obligations/restrictions réglementaires s'appliquent. Veuillez

contacter votre représentant commercial pour plus d'informations avant l'importation en Australie

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de

la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Inventaires

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RENGEL® SW 18

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 18.11.2019
1.3 13.04.2023 Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H315
H317
Peut provoquer une allergie cutanée.
H319
Provoque une sévère irritation des yeux.
H335
Peut irriter les voies respiratoires.

H360D : Peut nuire au fœtus.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Irrit. : Irritation oculaire

Repr. : Toxicité pour la reproduction

Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à

l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif

2004/37/EC : Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs

contre les risques liés à l'exposition à des agents

cancérigènes ou mutagènes au travail

2009/161/EU : Europe. DIRECTIVE 2009/161/UE DE LA COMMISSION

établissant une troisième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification de la directive

2000/39/CE de la Commission

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents

chimiques en France

2000/39/EC / TWA Valeurs limites - huit heures Limite d'exposition à court terme 2000/39/EC / STEL Valeur limite à courte terme 2004/37/EC / STEL 2004/37/EC / TWA moyenne pondérée dans le temps 2009/161/EU / TWA Valeurs limites - huit heures Limite d'exposition à court terme 2009/161/EU / STEL Valeur limite de moyenne d'exposition FR VLE / VME FR VLE / VLCT (VLE) Valeurs limites d'exposition à court terme

Information supplémentaire

Classification du mélange: Procédure de classification:

Skin Irrit. 2 H315 Méthode de calcul Eye Irrit. 2 H319 Méthode de calcul

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



RENGEL® SW 18

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 18.11.2019 13.04.2023 Date de la première version publiée:

10.10.2016

Date d'impression 12.06.2023

Skin Sens. 1 H317 Méthode de calcul Aquatic Chronic 2 H411 Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.